



BULLETIN MUNICIPAL N° 26 DE BROTTTE-LES-LUXEUIL

(mois de juillet, août et septembre 2020)

EDITO

Sur le plan national un trimestre encore marqué notamment par la COVID 19, la montée incessante de l'insécurité, un nouveau gouvernement avec l'arrivée de Jean CASTEX à sa tête. Pas forcément très rassurant tout ça !

Sur le plan local, le départ de Didier HUA , Président de notre Communauté de Communes remplacé par Jacques DESHAYES (Maire de Saint Sauveur) le soir du 9 juillet. L'ambiance était particulièrement tendue. Comme quoi tout peut arriver !

Sur cette mer agitée, notre village continue son petit bonhomme de chemin mais sans ses manifestations habituelles organisées par notre Comité des Fêtes et les associations Saint Martin et Amicale Brottaise. Cela nous permettait de nous retrouver notamment au Parc de la Douve dans un climat de convivialité particulièrement agréable.

Mon équipe et moi-même n'avons pas baissé les bras durant ce trimestre comme vous pourrez le constater dans les actions en cours en page 2. Dans ce cadre, les locaux de notre Mairie ont fait l'objet d'une rénovation sans précédent du sol au plafond à l'initiative de mon épouse avec la collaboration de Jean-Michel HILD notre agent du service technique.

Je voudrais ici les en remercier chaleureusement.

Bonne lecture.

Votre Maire, Bernard GIRE

RAPPEL

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

Sommaire

Edito, Rappel, Réunions du Conseil : page 1

Réunions du Conseil, Les actions en cours, Coordonnées essentielles : page 2

Etat civil, Réunions du Conseil : page 3

Solution mots croisés, Réunions du Conseil, Assainissement, Réunions du Conseil, Baptême & mariage : page 4

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 3 juillet 2020 :

Absents excusés : Christine FOUILLET, Jean-Luc LAURENT

Vote des taxes locales :

Le Maire indique au Conseil qu'il faut fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le taux des taxes, à savoir :

Taxe foncière sur le bâti 8.00 %

Taxe foncière sur le non bâti 28.00 %

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Adhésion au pôle « Eau » de l'agence départementale :

Le Maire présente l'Agence Départementale INGÉNIERIE70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment quatre compétences optionnelles :

Compétence aménagement

INGÉNIERIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie. Pour l'assistance financière, INGÉNIERIE70 peut intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

Compétence eau :

Suite page 2

INGÉNIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans la gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau et des milieux naturels et aquatiques. La compétence eau recouvre les missions SATE (Service d'Assistance Technique de l'Eau) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Compétence Application du Droit des Sols

INGÉNIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droit des Sols.

Compétence d'assistance informatique

INGÉNIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, fonctionnelle et réglementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation...

Il est à noter qu'INGÉNIE70 est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence Départementale INGÉNIE70, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale INGÉNIE70 et après en avoir délibéré, le Conseil :

DECIDE d'adhérer à l'Agence Départementale INGÉNIE70 **pour la compétence EAU uniquement.**

ADOPTE les statuts de l'Agence Départementale INGÉNIE70 tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 29 mars 2010, modifiés lors de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale INGÉNIE70 du 24 septembre 2010, du 03 décembre 2012, du 4 juin 2015, du 15 novembre 2016 et du 15 octobre 2018 tels qu'annexés à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention SATE correspondante avec l'Agence départementale INGÉNIE70 ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Désignation des membres de la CCID

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) et notamment pour les communes de moins de 2000 habitants, 24 propositions.

Après tirage au sort, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes. L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative.

BEAULIEU Gaël, BELHOTE Jocelyne, CHAMPLOY Patrick, SELLE Catherine, BELHOTE Bernadette, FOUILLET Pascal, BILLARD Patrice, GROSJEAN Martine, FRANC Anne-Marie, DESEVAUX Elise, JEANNEAU Olivier, DIZIAIN Julien, SIMON Nicole, MORDWA Nathalie, CHAMPLOY Christian, SELLE Martial, HONDRE Francis, MALCAUSE Damien, MANGEL Martine, BRESSON Denis, FRECHIN Laurent, FILLON Myriam, LARRIERE Alain et GIRARD Bernard.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Désignation « délégués forêt » pour la COFOR :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le Code forestier.

Le Maire présente l'Association des Communes forestières de Haute-Saône (COFOR 70) et sa Fédération nationale qui ont pour

Suite page 3

LES ACTIONS EN COURS

Assainissement :

Le bilan 24 h sera réalisé courant octobre.

Les roseaux seront faucardés au mois de novembre. Ils pourront être entreposés dans le parc déchets verts construit à cet effet par l'entreprise BURGEY.

Travaux sur les chemins forestiers de la Gibetière et des Vignes :

En principe l'appel d'offres sera déposé début octobre sur la plateforme DEMATIS.

Le choix de l'entreprise se fera courant novembre.

Groupe de travail « Cimetière » :

La réunion des deux animateurs des sous-groupes (Joseph FRANC et Christine FOUILLET) avec le Maire le 7 septembre a permis de recenser toutes les tombes et de faire le point entre les concessions et ces dernières.

La mise en place de la procédure élaborée en réunion plénière se fera progressivement au cours de cette fin d'année et des 3 ou 4 années suivantes.

La vidéoprotection :

Le Maire a reçu un fournisseur de ce matériel, une entreprise d'électricité pour voir les sites et le gardarme référant pour valider les différents points d'installation souhaités (Parc de la Douve, Cimetière, Eglise, arrêt du bus et passage piétons).

L'accessibilité :

Concernant l'église un cheminement sera réalisé, les escaliers seront rénovés avec contraste sur les contremarches et bande d'éveil à la vigilance en partie haute.

Concernant la Mairie une place de stationnement adaptée et conforme sera réalisée ainsi que la mise en place d'une boucle magnétique au niveau du secrétariat pour les malentendants.

Travaux au parc de la Douve:

Le tableau électrique extérieur a été supprimé car il présentait un danger potentiel pour la population. Le câble d'alimentation du bâtiment a été complètement enterré et un nouveau tableau aux normes a été installé sur la grille près du portail.

Textes & photos de Bernard GIRE

sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : bernard.gire@gmail.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h

et le jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire :

le mardi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Site internet : www.brotte-les-luxeuil.com

ETAT-CIVIL

NAISSANCE :

Le 28/08 de Christopher, Frédéric, Loïc DEGEORGE

BAPTEME REPUBLICAIN :

Le 7/08 de Tom LAROCHE

MARIAGE :

Le 7/08 de Soline BURGEY et de Clément LAROCHE

objet de défendre les intérêts de la propriété forestière et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt :

- de rechercher la protection, l'amélioration et la reconstitution des domaines forestiers ainsi que la meilleure utilisation commerciale et/ou industrielle de leurs produits ;
- de former les élus des communes forestières ou de leurs groupements de gestion ;
- de défendre l'usage du bois des massifs nationaux car sa valorisation y génère de la valeur ajoutée ;
- d'élaborer des enquêtes et des études, de conduire avec les partenaires concernés, des actions dans tout domaine qui concoure à la sylviculture, à la valorisation des produits forestiers et au développement des fonctions de la forêt dans le développement des territoires ;
- de concentrer et de diffuser des renseignements forestiers ;
- d'intervenir dans toutes les instances concernant les intérêts généraux dont l'association à la garde ;
- d'émettre auprès des pouvoirs publics et des autorités compétentes, toute démarche intéressant la forêt et le bois (mesures économiques, financières, fiscales, administratives et législatives) ;
- d'intervenir auprès des services de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales pour que la forêt soit intégrée tant dans les politiques de développement territorial que dans les politiques contractuelles européennes, nationales, régionales et locales.

Le Maire rappelle que la Fédération nationale des Communes forestières, l'Association des Communes forestières de Haute-Saône et l'Union régionale des Communes forestières de Franche-Comté constituent le réseau des Communes forestières; il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des Communes forestières car sur toutes les questions relevant de la gestion de la forêt et de l'intégration de la forêt dans des logiques de développement territorial, elle trouvera conseil, information, formation et appui.

Considérant :

- l'intérêt que porte la commune à la gestion durable de sa forêt mise en oeuvre dans le cadre du régime forestier par l'Office National des Forêts en tant qu'opérateur unique pour la forêt publique,
- que les objets de l'Association des Communes forestières de Haute-Saône et de la Fédération nationale des Communes forestières relèvent de l'intérêt communal car ils lui permettent de bénéficier des retombées de leurs actions menées à l'échelle nationale, régionale et locale,
- que les actions portées et engagées par le réseau des Communes forestières relèvent tant de l'intérêt communal que de l'intérêt général.

Après avoir délibéré, le Conseil

Décide le renouvellement de son adhésion au réseau des Communes forestières en :

- adhérant à l'Association des Communes forestières de Haute-Saône ;
- adhérant à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France ;

S'engage à respecter les statuts des associations et à honorer annuellement sa cotisation au réseau des Communes forestières en déléguant au Maire les renouvellements annuels d'adhésion ;

Désigne pour représenter la commune au sein de l'Association des communes forestières de Haute-Saône :

Délégué titulaire : Bernard GIRE

Délégué suppléant : Olivier VOIRIN

Autorise le Maire à signer tout document notamment le bulletin d'adhésion au réseau des Communes forestières.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Désignation des membres « commission appel d'offres »

Vu les articles L 1411-5 et L 1414-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil et de 3 suppléants.

Après délibération, le Conseil désigne :

Délégués titulaires :

BEUGNOT Emilien

DIZIAIN Micheline

FOUILLET Christine

Délégués suppléants :

BEAULIEU Gaël

HONDRE Francis

CLEMENT Sylviane

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Renouvellement de la Carte Avantages Jeunes

Le Maire propose au Conseil de renouveler le dispositif Carte Avantages Jeunes au service de la politique enfance/jeunesse de notre commune.

Après délibération, le Conseil décide :

De renouveler le dispositif Carte Avantages Jeunes,

D'offrir la carte Avantages Jeunes aux jeunes de 11 à 25 ans domiciliés sur la commune de Brotte-les-Luxeuil.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Compte rendu du SIEB :

Le Maire indique que suite aux élections Cyril LUZET a été élu Président, Gérard COULIN et Alain SOUM Vice-Présidents.

Par ailleurs pour la Commission d'appel d'offres Bernard GIRE, Alain SOUM et Gérard COULIN ont été élus.

Programme « Habiter Mieux » :

Le Maire souhaite connaître l'avis des Conseillers sur ce programme sachant que le montant de la participation pour la Commune est de 860,00 € par bénéficiaire.

Décision du Conseil : refusé à l'unanimité

Demande de subvention de la Banque Alimentaire :

Le Maire souhaite connaître l'avis des Conseillers pour une éventuelle participation.

Décision du Conseil : refusé à l'unanimité

Point sur le contrat de maintenance de l'aire de jeux au Parc de la Douve avec l'entreprise AJ 3M :

Le Maire indique que le contrat prévoit 4

Suite page 4

SOLUTION

Mots croisés Entre-Nous n° 25

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	G	I	L	B	E	R	T	E	
2	A	S	I	E		E	N	T	E
3	N	O	S		A	S	T	E	R
4	T	U	E	R	I	E		N	I
5	S		R	A		R	O	D	E
6		T	O	I		V	I	A	
7	B	O	N		T	E	N	G	E
8	A	L		C	E	R	T	E	S
9	L	A	V	E	R	A		S	T

passages par an (1 par trimestre) dont 1 contrôle principal facturé 190,00 € et 3 contrôles fonctionnels facturés 180,00 € par passage pour tous les jeux.

Par ailleurs le contrat prévoit également 1 passage tous les 2 ans pour les buts de football facturé 370,00 € H.T.

Le Maire rappelle que ce contrat est indispensable pour éviter des accidents éventuels pour mauvais entretien.

Le Conseil d'école (par l'Adjointe au Maire Micheline DIZIAIN) :

Le protocole sanitaire est mis en place pour la rentrée scolaire.

L'effectif est de 139 élèves; pour l'année scolaire 2020/2021 il est du même niveau (128 enfants).

L'accueil des tout petits dès l'âge de 2 ans est évalué à 6 enfants. Ils doivent être propres pour être admis. La scolarité n'est pas obligatoire et la journée est aménagée. L'école est assurée le matin uniquement, l'après-midi, les enfants vont à la crèche avec sieste obligatoire.

La structure pourrait accueillir 12 enfants.

Une demande de travaux a été adressée au SIVU pour une fenêtre défectueuse.

Enfin le voyage annuel a été remplacé par un piquenique le jour des vacances.

Budget primitif 2020 :

Le Maire présente au Conseil le budget primitif 2020 :

BP 2020	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	230 544.25 €	373 770.82 €
Section d'investissement	201 930.00 €	201 930.00 €
TOTAL	432 474.25 €	575 700.82 €

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Séance du 10 juillet 2020 :

ASSAINISSEMENT

Petit rappel :

L'huile de friture ne doit pas être versée dans les canalisations d'assainissement (évier, lavabo, WC, douche ou baignoire ...). Elle provoque d'énormes bouchons qui endommagent les pompes.

Il est conseillé d'utiliser un bidon de récupération et de procéder au déversement de l'huile ainsi récupérée en déchèterie .

Absents excusés : Christine FOUILLET et Olivier VOIRIN

Election des délégués en vue des élections sénatoriales :

Election des délégués titulaires : Bernard GIRE

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Election des délégués suppléants : Emilien BEUGNOT, Francis HONORE et Micheline DIZIAIN

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Suppression du poste d'Adjoint Administratif territorial principal de 1ère classe :

Ce poste n'a plus lieu d'être eu égard au départ de Christine FOUILLET à la retraite. Il convient de régulariser la situation par le vote d'une délibération.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

BAPTEME & MARIAGE

Cette belle matinée du 7 août aura été marquée par le baptême républicain du petit Tom LAROCHE. Peu de monde en Mairie (COVID oblige) mais une foule à l'extérieur loin de se douter que, dans la foulée du baptême, un mariage suivait. Mais pas n'importe lequel, celui de Soline et de Clément les parents de Tom.

